



## Puis-je faire éviter la prison à ma mère qui m'a maltraité ?

-----  
Par NellyHyun

Bonjour, bonsoir.

Je vais essayer de faire court, j'ai 17 ans, et il y a peu j'ai été retiré de ma mère pour cause de maltraitance. Je ne souhaite pas rentrer plus dans les détails, mais étant donné l'enquête qu'il va y avoir, et que ma mère ne compte pas dire qu'il ne s'est rien passé, je me doute que cela va se déboucher sur un procès, et qu'elle risque très gros, si je ne me trompe pas, au moins 10 ans de prison (et 150 000 euros d'amende). Maintenant, ma mère n'est pas une personne entièrement mauvaise, et je ne souhaite pas qu'elle aille en prison, que ce soit avant, mais encore plus maintenant où elle essaie de réparer la situation, elle a également commencé un suivi psychologique, prend des médicaments et commence à reprendre sa vie en main. Je ne veux pas lui enlever ça, non seulement parce que je ne pense pas qu'elle le mérite, mais qu'aussi égoïste que cela soit, je ne veux pas vivre avec le fait que j'ai ruiné la vie de qui que ce soit, et encore moins ma mère. Je ne veux pas porter plainte moi-même, mais je sais qu'en tant que mineur, le procureur pourrait le faire pour moi de ce que j'ai compris que je sois d'accord ou non, mais est-ce que j'aurai d'autres moyens de lui éviter la prison ferme? Je vais être honnête, je préférerais qu'elle n'ait rien, mais même des alternatives seraient mieux. J'ai entendu parler des bracelets électroniques et ce genre de chose, est-ce que ça serait possible dans ce cas? Ou autre chose? Je sais que le destin n'est pas gravé dans le marbre, mais si j'ai une chance d'influencer les choses ne serait-ce qu'un peu, j'aimerais le savoir. Edit : J'ai préféré ne pas donner de détails directement, mais si le contexte peut changer quelque chose, n'hésitez pas à me poser des questions, j'y répondrai.

Je suis désolée, je sais que le poste est un peu 'triste', mais si jamais quelqu'un répond, merci beaucoup.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Pour l'aider, vous pouvez déjà lui trouver un bon avocat, tout lui dire et bien écouter ses conseils.

Une page utile pour bien comprendre les peines possibles selon les circonstances.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F952>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F952[/url]

Vous pourriez aussi bénéficier d'aide psychologique, car vous êtes la victime et n'avez pas à culpabiliser.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Les sanctions pénales sont prononcées par le tribunal sur réquisition du ministère public. Vous êtes partie civile. Vous serez entendu en tant que telle et en tant que témoin mais il ne vous appartient pas de faire connaître vos souhaits sur la sanction pénale. Vos demandes au tribunal ne peuvent porter que sur les dommages et intérêts en compensation des préjudices que vous avez subis.

-----  
Par Henriri

Hello !

Nelly suivez les conseils de Yapasdequoi (sans pour autant payer l'avocat de votre mère). Vous ne souhaitez pas porter plainte, ok. Si votre cas a un prolongement judiciaire ce sera la conséquence du comportement de votre mère et non du votre.

Ce n'est donc pas vous qui "ruinerait (+/-) sa vie", alors qu'elle a par contre effectivement marqué la votre. Vous n'êtes pas coupable de ce qui lui arriverait ! Et si vous êtes entendue par un juge vous pourrez exprimer les aspects positifs

aussi bien que ceux négatifs de la relation de votre mère avec vous...

A+